



# Lou Pichoun Roquier

BULLETIN MUNICIPAL

n°8

mai 2011





# Le mot du Maire

Cela fait maintenant plus de trois ans que vous nous avez confié la lourde responsabilité de conduire les affaires de la commune. Aussi, à mi-mandat, il m'apparaît utile de faire un point d'étape sur nos actions. Il ne constitue en rien un satisfécit de notre action et se veut simplement informatif. Cependant, il convient d'indiquer que la majeure partie des nos engagements a déjà été tenue.

Lors de la campagne de 2008, nous avons basé notre programme sur cinq grands axes : la commune, l'environnement, les équipements et infrastructures, l'économie, le tourisme et la culture.

La circulation dans le village a été grandement améliorée avec la nouvelle voirie protégeant les piétons, la création d'un parking en face l'école maternelle, l'instauration d'un sens unique, et plus globalement d'un sens de circulation dans tout le centre du village. Ce dernier prend en compte la création d'un rond point au niveau de la station service et d'une gare routière par le Conseil Général. Suite à ma dernière réunion avec son président, le projet est en bonne voie et devrait aboutir en 2012 pour la première partie.

La propreté a fait aussi un bon en avant. Je note malgré tout un certain incivisme de quelques uns quant aux déjections canines et des dépôts sauvage de poubelles.

En partenariat avec la chambre de commerce, nous avons démarré une étude FISAC pour la dynamisation du centre du village. L'étude est en cours et nous attendons les résultats ainsi que des pistes d'amélioration avant la fin de l'année.

Seul le sujet du rapprochement des écoles n'a à ce jour pas été traité. Pour autant, nous avons grandement amélioré les conditions d'accueil des enfants tant à la primaire qu'à la maternelle.

Nous avons entrepris la création d'une Zone Agricole Protégée comme nous nous y étions engagés. Le dossier a reçu le soutien des agriculteurs et l'étude de la chambre d'agriculture est lancée.

Nous sommes commune lauréate du programme AGIR de la Région PACA qui vise à réduire notre consommation d'énergie de tous types.

La commune est très impliquée dans le futur Parc Naturel Régional de la Sainte Baume et le projet a avancé de manière significative avec l'adoption des statuts par la quasi-totalité des communes et des EPCI inclus dans le périmètre d'étude. La prochaine étape est une réunion plénière de l'ensemble des délégués afin de constituer le bureau, instance qui aura en charge de mettre en place la structure du syndicat mixte de préfiguration et commencer les études en vue de la rédaction de la charte.

Nous avons, non sans mal, adopté le plan d'aménagement forestier communal, première étape dans la gestion de la forêt. Il sera ensuite complété par un diagnostic global qui nous permettra de connaître les potentiels de notre forêt et ce que nous pouvons en faire.

Nous avons réalisé de gros travaux de remise en état du réseau d'adduction en eau potable. Ils ont permis des réductions significatives de nos prélèvements dans la nappe phréatique et donc de protéger la ressource.

Nous travaillons activement à l'implantation d'un centre de santé pour répondre aux besoins exprimés. Nous espérons qu'il verra le jour avant la fin du mandat.

Le centre de loisir est en place. Aujourd'hui il se situe au sein de l'école primaire. Cependant, nous envisageons de le délocaliser dans un autre emplacement dès que l'opportunité se présentera.

Depuis notre élection, nous avons eu le plaisir d'accueillir cinq nouveaux commerces au centre du village. Certes, il manque encore certains commerces de base, mais nous ne désespérons pas d'en accueillir d'autres avec les résultats de l'étude FISAC dont j'ai parlé plus avant.

Le projet de stade synthétique étant clairement intercommunal, nous avons bénéficié de subventions importantes de la part de la Communauté de Communes du Val d'Issole. En plus, nous avons recherché toutes les sources de financement possibles, et ce n'est pas moins de sept partenaires financiers que nous avons réussi à convaincre de nous suivre.

Le moulin à huile ne désempli pas et les artistes se bousculent pour venir exposer chez nous. A tel point qu'il faut réserver la salle presque d'une année sur l'autre. Cela est dû au travail remarquable qui est fait au niveau de la sélection et de la communication. Nous souhaiterions un peu plus de visite des Roquiers lors des vernissages qui sont des moments privilégiés pour converser avec les artistes.

Nous nous attachons à la remise en état du patrimoine communal. Les services techniques ont refait l'ancien lavoir et la remise en état de la chapelle Notre Dame et la cour des anciennes écoles se feront avant la fin de l'année ; d'autres suivront.

Comme vous pouvez le voir à la lecture de ce rapide bilan, non exhaustif, nous avons entrepris de remettre La Roquebrussanne sur le chemin de l'avenir comme nous nous y étions engagés. Le mandat n'est pas encore terminé et je suis conscient du retard qui reste à rattraper ainsi que des challenges qui nous attendent. Pour y parvenir, nous avons de nombreux projets en cours ou à venir. Tous ont en commun le maintien de notre cadre de vie exceptionnel et la modernisation de notre commune tout en conservant notre ruralité que je revendique haut et fort dans toutes les occasions où cette dernière est menacée.

Pour terminer, je souhaite sincèrement que vous soyez très très nombreux à participer aux manifestations organisées dans la commune dès le mois de mai. Pour moi ce sera une occasion supplémentaire d'avoir le plaisir de vous rencontrer et d'échanger avec vous.

La Roquebrussannement vôtre, **Michel Gros**



## 🔗 Budget 2011

Nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés pour l'année 2010.

Pour le budget de fonctionnement 2010, nous terminons l'année avec un excédent cumulé de 190 511,57 €. Nous proposons d'affecter 103 000,00 € à l'investissement et d'affecter le solde à savoir 87 511,57 € au fonctionnement

Pour le budget d'investissement 2010, il est en déficit à la clôture à cause d'une partie des subventions du Conseil Général 83 qui ne nous est pas parvenue dans les temps. Cette dernière est rentrée en janvier 2011.

Voici un récapitulatif des différents budgets 2011 :

### ➔ Budget Prévisionnel Commune

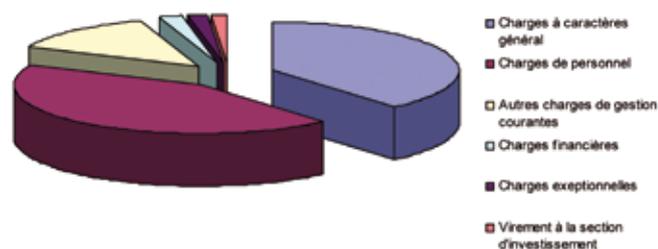
Le budget Commune (Fonctionnement et Investissement) est de **4 435 311 000,00 €** pour 2011, soit une **augmentation de 19 %** par rapport à 2010. La plus grosse augmentation est relative au budget investissement, qui augmente de 48 %.

Parmi les investissements principaux pour la commune en 2011 il faut noter la création d'un stade de rugby, la réhabilitation du parking des Craux et du parking de la Salle René Autran, sans oublier la création d'une 4<sup>e</sup> classe en maternelle.

Voir ci dessous les autres projets d'investissements pour 2011 :

- réfection du rez-de-chaussée de la mairie (phase 01),
- la réalisation d'un parcours de santé,
- l'achat d'un nouveau véhicule pour le CCFF
- la construction d'un hangar pour le véhicule du CCFF
- la réhabilitation de la cour des anciennes écoles.

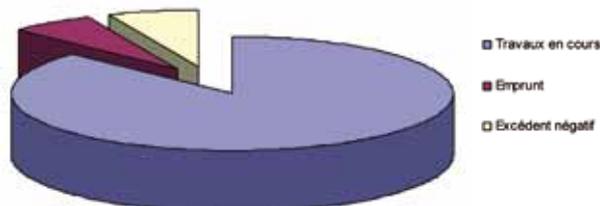
#### Dépenses de Fonctionnement 2011



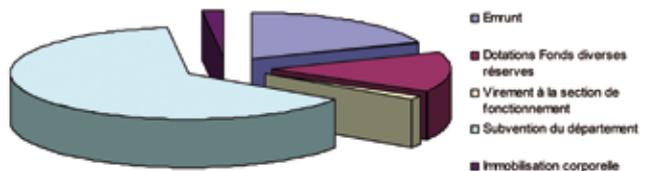
#### Recettes de Fonctionnement 2011



#### Dépenses d'investissement 2011



#### Recettes d'investissement 2011



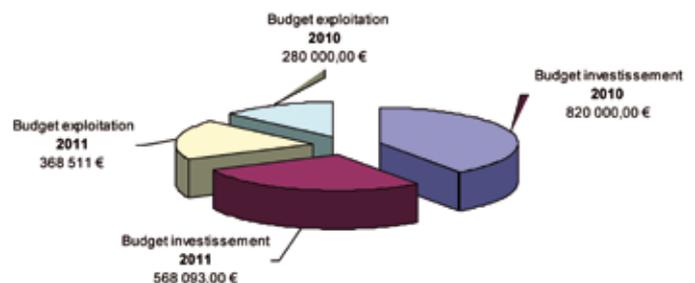
### ➔ Budget Eau et Assainissement :

Nous avons décidé de baisser de 10 % le prix du mètre cube facturé tant sur la part communale que celle de notre fermier.

Le budget de l'Eau et Assainissement (Exploitation et Investissement) est de **936 604 €** soit une baisse de 17 % par rapport à 2010.

Le budget d'Exploitation (368 511 €) augmente de 32 % tandis que le budget d'investissement (568 093 €) diminue de 44 %.

L'investissement principal en 2011 est relatif au le doublement de la conduite d'eau de conduite d'eau entre le pompage de Valescure et le réservoir Notre Dame.



## Plan Local d'Urbanisme

La municipalité a décidé en 2009 de procéder à un ajustement de son Plan Local d'Urbanisme afin de le rendre plus cohérent des réalités de terrain. Une des modifications prévues se situait dans une zone naturelle classée au titre des EBC, il a fallu donc la traiter en procédure de révision simplifiée du PLU. Les autres changements font l'objet d'une modification du PLU.

Après deux années de réflexions, d'études et de concertations, nous arrivons à la phase des enquêtes publiques simultanées dont vous trouverez ci-après les modalités de déroulement.

### Modification du plan local d'urbanisme

Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 22 avril 2011, le maire de La Roquebrussanne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme dont les objectifs consistent à :

- **Modifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme (document n° 3 du PLU);**
- **Modifier le zonage du Plan Local d'Urbanisme (documents n°4A et 4C du PLU);**
- **Modifier la liste des emplacements réservés du Plan Local d'Urbanisme (document n°5.1 du PLU)**

M. LIEUTIER Gérard a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon. L'enquête se déroulera en mairie de La Roquebrussanne du 13 mai 2011 au 14 juin 2011 inclus.

Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme pourra être consulté du 13 mai 2011 au 14 juin 2011 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- Du lundi au samedi matin de 9h00 à 12h00;
- Les mardi et jeudi après-midi de 14h00 à 16h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à la Mairie de La Roquebrussanne.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les jours suivants :

- Vendredi 13 mai 2011 de 9h00 à 12h00;
- Jeudi 19 mai 2011 de 14h00 à 17h00;
- Mardi 24 mai 2011 de 14h00 à 17h00;
- Samedi 28 mai 2011 de 9h00 à 12h00;
- Mercredi 8 juin 2011 de 9h00 à 12h00;
- Mardi 14 juin 2011 de 14h00 à 17h00.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire.

### Révision simplifiée du plan local d'urbanisme portant sur le projet de modification d'un espace boisé classé sur le plateau d'Agnis

Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 22 avril 2011, le maire de La Roquebrussanne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de La Roquebrussanne dont les objectifs consistent à :

**Modifier un Espace Boisé Classé (déclassement et compensation) sur le Plateau d'Agnis.**

M. LIEUTIER Gérard a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon. L'enquête se déroulera en mairie de La Roquebrussanne du 13 mai 2011 au 14 juin 2011 inclus.

Le dossier de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pourra être consulté du 13 mai 2011 au 14 juin 2011 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- Du lundi au samedi matin de 9h00 à 12h00;
- Les mardi et jeudi après-midi de 14h00 à 16h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à la Mairie de La Roquebrussanne.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les jours suivants :

- Vendredi 13 mai 2011 de 9h00 à 12h00;
- Jeudi 19 mai 2011 de 14h00 à 17h00;
- Mardi 24 mai 2011 de 14h00 à 17h00;
- Samedi 28 mai 2011 de 9h00 à 12h00;
- Mercredi 8 juin 2011 de 9h00 à 12h00;
- Mardi 14 juin 2011 de 14h00 à 17h00.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire.

### Clôtures- Rappel

Sur le territoire de la commune, les clôtures sont soumises à déclaration préalable de travaux. Avant toute édification de clôtures quelque soit le matériau choisi, il est préférable de se renseigner en Mairie. L'alignement le long des voies communales doit être demandé en Mairie.

Le règlement du PLU en vigueur est consultable sur le site internet de la commune ([www.laroquebrussanne.fr](http://www.laroquebrussanne.fr))

Letizia CAMIER - Adjointe en charge de l'urbanisme

# Travaux et services techniques



## Point sur les travaux : 2<sup>e</sup> trimestre 2011

Ce premier trimestre, n'a pas été ponctué de travaux importants ayant un impact sur la population et la circulation. Ceci pour une raison bien simple: le conseil municipal du 8 avril 2011. En effet, c'est au cours de celui-ci que le budget a été voté. Sans cette procédure obligatoire aucun projet d'importance ne peut être envisagé. Toutefois en plus des tâches d'entretien courant quelques créations et rénovations ont été entreprises:

- Le préau de la maternelle en partenariat avec les services techniques (fondations);
- L'abri à poussettes de la garderie en partenariat avec les services techniques (fondations);
- L'achèvement de la réhabilitation du lavoir avenue du portail par nos services techniques;
- Le confortement des accotements du chemin du Cros de l'escalier par nos services techniques;
- L'édification d'une nouvelle croix de Bérard par nos services techniques;
- La restauration des surfaces de nos 2 courts de tennis en partenariat financier avec le club de tennis.

Pour ce qui est des grands projets 2011, vous trouverez ci-dessous la liste de ce que la commune a envisagé en fonction de ses moyens financiers et des subventions qui lui sont allouées.

1- la réalisation d'un terrain de sport mixte rugby football en gazon synthétique à proximité de la gendarmerie.

2- La mise aux normes du parking des Craux (sens de circulation, délimitation des emplacements de stationnement, création de cheminements piétons sécurisés nord/sud et est/ouest, traitement des eaux de ruissellement, génie civil pour borne de rechargement des véhicules électriques et amélioration de l'éclairage public).

Celui-ci sera revêtu en enrobés et vous trouverez ci-contre le projet schématique. L'avancement de ce projet en est au stade du dépôt du permis d'aménager. Un relevé des existants a été confié à un géomètre expert qui a fait ressortir entre autre l'existence de 91 arbres (principalement des micocouliers). Contrairement à un bruit qui a circulé dans le village aucun arbre ne sera abattu et si pour une raison technique non recensée à ce jour un arbre gênait dans le cadre de l'aménagement, celui-ci serait déplanté et replanté à proximité dans l'emprise actuelle.

Les travaux structurants d'une durée de trois semaines devraient être réalisés 2<sup>e</sup> quinzaine d'août voir début septembre. Pendant cette période les Roquiers qui stationnent régulièrement seront invités à se garer sur le terrain délimité par le cimetière et la départementale 5.

Pour conclure provisoirement sur le sujet, il faut noter que la capacité du parking confortée par les emplacements satellites existants augmente de 180 à 220 places.

3- La restauration du parking de la maison du temps libre René Autran dès le mois de juin. Ces travaux consisteront en une amélioration de l'éclairage public qui sera réalisée par nos services techniques, la fourniture et mise en œuvre d'un tapis d'enrobés complété d'un traçage au sol, des sens de circulation et emplacements de stationnement. La capacité de stationnement sera augmentée de 30 places.

4- L'aménagement intérieur de la maison du temps libre René Autran consistera en la création d'un vestiaire et l'installation d'une climatisation réversible, travaux qui seront réalisés au cours de cette année.

5- Un programme pluriannuel (sur 3 ans) de remise en état de nos 33 kilomètres de chemins est mis en œuvre dès cette année et portera principalement sur la réfection des revêtements de surfaces en enrobés ou en bicouches.

6- La réfection complète du préau des anciennes écoles ainsi que la remise en état de la cour attenante.

7- Les premiers travaux de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie dont nous avons fait l'acquisition seront principalement orientés vers la création d'une salle de réunion multi-usages.

En effet, à ce jour force est de constater que les salles de réunion dans la commune font cruellement défaut.

8- La construction d'une 4<sup>e</sup> classe à l'école maternelle suite à la création d'un poste supplémentaire par l'académie dont nous avons eu confirmation fin mars. Le "premier coup de pioche" sera entrepris dès cet été pour une rentrée envisagée aux vacances de la Toussaint. Le dossier est actuellement très avancé puisque le permis de construire est accordé et que le passage en commission accessibilité et sécurité s'est conclu par un avis favorable.

9- La deuxième tranche de réhabilitation de la mairie aura pour but principalement un agencement du rez-de-chaussée adapté aux besoins et aux normes actuelles.

Bien sûr une multitude d'autres petits travaux est envisagée :

- Mise en sécurité de différents locaux communaux à l'aide de vidéo-protection;
- Mise en place de signalisation verticale renseignant l'accès aux commerces;
- Construction d'un garage pour le véhicule du CCFF;
- Etc.



Alain SANGLIER - Adjoint aux travaux



## ➔ Manifestations estivales

La saison des manifestations estivales organisée par le COF a bien démarrée par un “moules frites” à volonté qui a rencontré un vif succès. La météo clémente a permis à l'ensemble des participants de passer un agréable moment de convivialité tout en se régaland du repas préparé par les bénévoles du COF que nous tenons à remercier pour leur engagement jamais démenti à l'animation de la commune. Gageons que ce premier succès sera suivi d'autres manifestations toutes aussi réussies pour le plaisir de tous. La municipalité tient à leur adresser ses plus sincères remerciements.



## ➔ Théâtre

Dimanche 8 mai la troupe de théâtre “Les Baladins de Solliès Toucas” nous joué une pièce de Noël Piercy “T’as raison cornichon” dans la salle René Aufran. Les membres de cette association sont bénévoles et ils prennent sur leur temps libre pour venir nous distraire et nous faire partager leur passion pour le théâtre.

De plus, cette représentation étant gratuite -comme l'indiquait les affiches - nous aurions espéré un petit peu plus de spectateurs. Nous remercions le public de qualité qui s'est déplacé et qui a passé un moment agréable. Les Balladins ont remercié la municipalité pour son accueil toujours chaleureux. À très bientôt en vous espérant un peu plus nombreux !



## ➔ Carnaval

Le vendredi 15 avril, les enfants des écoles encadrés et encouragés par leurs professeurs, nous ont offert un défilé carnavalesque dans les rues du village sous une pluie de confettis, pour le bonheur des grands et petits. Ce n'est pas moins de 150 enfants déguisés qui ont arpenté nos rues avec confettis pour le plaisir de tous. Ce défilé haut en couleur et original s'est terminé par un spectacle dans la cour de l'école primaire avant un goûter bien mérité offert par la municipalité. Félicitations, aux enfants, parents et instituteurs pour cette manifestation.



## ➔ Le Diplôme du travail à Madame Nicole Dussuel

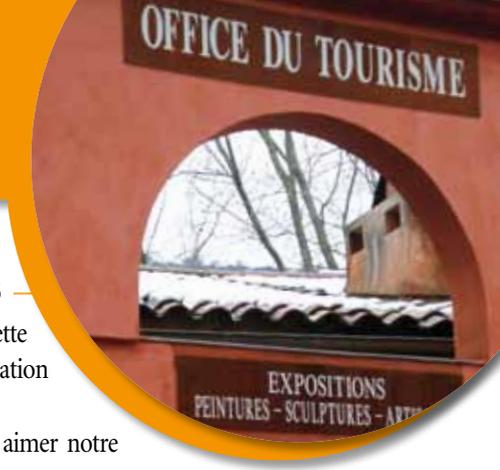
Madame Nicole Dussuel a reçu des mains de Mr Le Maire, au nom de Mr Le Préfet le diplôme du travail ainsi que la médaille d'argent. Ce sont 20 ans d'une carrière au service de la collectivité.

C'est autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité que ses collègues de travail l'ont félicitée !

Un beau symbole de reconnaissance pour son travail !

**Marinette Nano**

*Conseillère municipale, en charge des associations.*



## ➔ Invitation à participer à la journée du patrimoine de pays

Pour certains, cela fait la 14<sup>e</sup> année de participation à cette journée de Patrimoine de Pays, cette manifestation nationale au solstice de l'été (3<sup>e</sup> dimanche de juin), est rattachée à la F.N.A.S.S.E.M (Fédération Nationale Association de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux).

L'office de tourisme coordonne cette journée en s'adressant à tout ceux qui aiment et veulent faire aimer notre patrimoine témoin de notre culture.

Comment participer ?

En organisant des animations sur les différents profils de patrimoine :

- Patrimoine bâti,
- Patrimoine culinaire,
- Patrimoine littérature,
- Patrimoine architectural,
- Patrimoine religieux,
- Patrimoine rural,
- Patrimoine naturel et ethnologique,
- Transmission de savoir-faire dans les métiers

Chacun se prend en charge sur son lieu pour mettre en valeur son exposition, sa transmission de savoir-faire, son circuit de découverte, afin de sensibiliser au mieux les générations présentes et futures à la richesse et à la diversité du patrimoine concerné.

Cet événement permet aux visiteurs d'assister à des démonstrations de savoir faire, de rencontrer des passionnés de notre culture locale.

Si vous souhaitez mettre en évidence notre patrimoine non protégé de proximité (bâti, paysage, savoir-faire traditionnel) et le faire aimer d'avantage pour mieux le sauver, vous êtes concernés par cette journée.



Venez enrichir le programme de ce  
**Dimanche 19 Juin 2011.**

Galoubet et tambourins déambuleront dans le village à certains moments de la journée.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter

À l'Office de Tourisme

1, rue de la Latte

83136 La Roquebrussanne

Tél. : 04 94 86 82 11

Madeleine Barale



# La Roque se Raconte

## ► Les Pénitents Blancs à La Roquebrussanne

Les Confréries de Pénitents sont des associations de laïcs qui pratiquent la prière et la charité depuis le Moyen âge, siècles catholiques. Il en existait à peu près partout en France, mais surtout en pays de langue d'Oc et principalement sur le pourtour méditerranéen.

Ils se réunissaient pour remplir certains devoirs de dévotion et de charité: charité vers les autres, particulièrement les plus pauvres et envers leurs frères en confrérie. Peu importait l'origine sociale des membres, seuls leur devoir de dévotion austère et de charité les guidaient. Ils s'occupaient aussi des défunts et de leurs funérailles et sont liés à la mort.

Leur costume, une aube surmontée d'une cagoule percée de 2 trous pour les yeux, une canne à la main, n'est pas fait pour dissimuler l'identité du pénitent mais pour souligner leur anonymat dans l'égalité. Il ressortait de la couleur adoptée pour le costume soit la vocation de la confrérie, soit l'origine géographique ou même d'un schisme entre les membres d'une même confrérie.

- **les pénitents blancs:** les plus anciens et les plus nombreux, ont la vocation susmentionnée. Ils portaient une aube ou « sac » de simple drap blanc. Chaque ville ou village avait au moins confrérie de pénitents blancs.

- **Les pénitents noirs** qui apparaissent plus tard, portant une aube noire. et souvent en lutte d'influence avec les pénitents blancs.

- **Les pénitents gris** sont les plus humbles et les plus religieux, vêtus de l'aube grise, ils venaient en aide aux prisonniers et s'occupaient d'ensevelir les suppliciés.

- **Les pénitents bleus** se retrouvent surtout dans les villes côtières

- **Les pénitents rouges** se retrouvent en Corse et à Nice.

Le XVI<sup>e</sup> siècle et surtout le XVII<sup>e</sup> siècle marquent l'apogée des Confréries de Pénitents. Au 17<sup>e</sup> siècle, dans le département du Var actuel, sur 129 confréries, on recensait 84 blanches, 19 noires, 8 bleues, 7 grises.

Bien sûr, comme dans tous les villages et villes du sud-est de la France, La Roquebrussanne avait sa Confrérie de Pénitents Blancs. Sous l'Ancien Régime, religion et vie publique étant étroitement liées nous retrouvons les traces de cette Confrérie dans les Archives Municipales, depuis 1612 jusqu'à 1791.

Les dossiers GG 11 à GG 33 du Fonds La Roquebrussanne aux Archives Départementales contiennent les archives de la Confrérie et nous montrent son organisation et son mode de fonctionnement.

Organisée autour d'un Recteur, assisté d'un Vice-Recteur et d'un Trésorier; auxquels s'ajoutent deux conseillers, deux bâtonniers, quatre "banquiers", quatre choristes, deux maîtres de cérémonies et deux sacristains, la Confrérie est en fait constituée

de la majorité des hommes actifs de la Paroisse. L'égalité n'y est apparemment pas un vain mot dans les charges de recteur, se succèdent notaire, agriculteurs ou artisans. L'ensemble de ces charges étant pour une durée d'une année, de Pâques aux Pâques suivantes.

La Confrérie se réunit dans sa Chapelle, sous le vocable de Sainte-Anne, dont seules les ruines persistent aujourd'hui au bord de la Carraire Barthelemy. On ignore s'ils l'ont construite eux-mêmes car on n'en trouve nulle trace écrite hors de leurs archives.

Pour exemple, la délibération du 30 mars 1750 nous dit: *"L'an mil sept cent cinquante-deux et le trentième jour du mois de mars jour du jeudi saint, étant plusieurs frères pénitents assemblés dans la chapelle de Sainte-Anne de ce lieu de La Roquebrussanne, après avoir dit les saints offices, sommes allés en procession dans l'église paroissiale de ce lieu adorer le très saint sacrement de l'autel, de retour dans la chapelle avons fait le lavement des pieds ainsi que notre Seigneur Jésus*

*Christ nous l'a enseigné, ensuite avons chanté le véni créator, pris la pluralité des voix des confrères, et procédé à l'élection de l'état nouveau dont les frères qui seront élus sur charges seront mis en possession d'icelles le saint jour de Pâques qui sera le second du mois d'avril jour de la résurrection de notre Seigneur Jésus Christ".*

On peut supposer à la lecture de ce texte que le trajet des pénitents s'est fait nu-pieds ou en sandales afin de respecter la lettre de l'enseignement

de Jésus.

La Révolution interdira "les pénitents de toutes les couleurs" (Loi 18 août 1792) et sonnera le glas des Confréries dont l'activité diminuait d'ailleurs depuis une dizaine d'années au profit de cercles plus laïques en particulier des "cercles de pensées".

La Chapelle Sainte-Anne sera transformée en lieu de réunions; elle hébergera en particulier d'Octobre 1793 au 1<sup>e</sup> Vendémiaire an III (17 septembre 1795) des séances du Comité de Surveillance de La Roquebrussanne, puis à défaut de réparation tomba en ruines.

Avec la Restauration, les confréries voulurent se reconstituer, souvent vues avec bienveillance par les autorités civiles locales, avec réserve par la hiérarchie épiscopale dont elles pouvaient battre l'autorité en brèche et surtout avec défiance par le pouvoir central. En 1805, les pénitents Blancs de La Roque se reconstituèrent mais, se retrouvant sans local, ils "demandèrent à avoir leur autel dans l'église paroissiale... on leur donna celui de notre Dame des Sept Joies... qui à partir de ce jour porta le vocable de Sainte-Anne" (*in Saglietto pg 98 – La Roquebrussanne – Imp. Cruvès – Cannes 1934*).



## ➤ Histoire de La Roquebrussanne et des Roquiers en leurs temps

L'Histoire de La Roquebrussanne et des Roquiers en leurs temps, c'est l'histoire locale, parfois à travers des épisodes de l'histoire nationale ou internationale. C'est l'Histoire des individus habitants La Roque aux différentes époques, celles des cavernes, des oppida sur les hauteurs, des villas romaines, du castrum du Moyen âge, du nouveau village dans la plaine... C'est l'histoire des Roquiers face aux différentes situations, épidémies, variations climatiques, guerres, révolutions, fluctuations démographiques, aménagements du village...

L'histoire de ces Roquiers a croisé entre autre celle des prieurs de l'abbaye de La Celle, du Pape Grégoire IX, de la Comtesse de Provence Béatrice la Lombarde, du Roi René, d'Henri III, de Louis XIV, du Cardinal de Mazarin, du Duc Eugène de Savoie, des révolutionnaires Barras et Fréron, de Napoléon Bonaparte, de Napoléon III, de Clemenceau...

Les petits détails de l'histoire se révèlent à travers l'intervention des Roquiers célèbres ou non, mais pas anonymes y ayant participé comme acteurs volontaires, involontaires ou tout simplement comme spectateurs. Ainsi plusieurs centaines de patronymes roquiers différents sont cités. Certains existent toujours, certains ont parfois évolué dans le temps, d'autres disparus dans un premier temps, sont réapparus, certains proviennent de villages voisins. Que le lecteur appartienne à une ancienne famille roquière, qu'il soit Roquier depuis peu de temps, qu'il habite une autre localité, du canton, du département, de la région ou d'ailleurs, il découvrira, l'histoire locale, une histoire à taille humaine qui lui permettra de revivre en grande partie ce qu'ont vécu ses ancêtres, dans la grande Histoire à chaque époque.

Francis Bus



## Bibliothèque

### 🕒 Voici les dernières nouvelles de la médiathèque



Le 24 mars dernier, nous avons amorcé une série de 4 après-midi musicaux sur le thème de l'Opéra. Nous étions une vingtaine de participants à découvrir, échanger et écouter. Les suivantes auront lieu **le 6 juin** (l'Opéra au XIX<sup>e</sup> siècle) et

**le 16 juin à 14 h** (l'Opérette d'Offenbach). Des après-midi conviviaux autour d'un café-thé gourmand, vous y serez les bienvenus, que vous soyez connaisseurs ou totalement néophytes !

D'autres manifestations auront lieu :

• **le samedi 14 mai à 15 h en Salle du Conseil Municipal de la Mairie :** Nous aurons le grand plaisir d'accueillir Mme CAULET, Présidente des "Amis de la Cuisine Provençale". Elle nous présentera le livre de cuisine publié par l'association rassemblant plus de 30 ans de recettes provençales glanées auprès de personnes âgées, expérimentées au sein de son association et dégustées avec bonheur par le public et les stagiaires.

• **Le samedi 25 juin à partir de 10 h :** Grande Fête de la Médiathèque ! Un vaste programme !

- À **10 heures** une troupe de théâtre installera sur l'esplanade devant la médiathèque un estaminet à ciel ouvert. Les comédiens vous proposeront jusqu'à 17 h leur carte de mots à déguster ("eaux de voyage, cocktails philosophiques, remontants poétiques, etc")
- À **12 heures** un apéritif et délicieuses assiettes devraient vous être proposés.
- À **18 heures** la Mairie offrira le pot de l'amitié
- À **partir de 19 heures**, vous êtes invités, avec votre pique-nique, à une soirée musique avec la Chorale VoXiférante "The Big Band Choral Orchestra" et les chansons d'humour et d'humeur de Blandine Rosé

Vous êtes tous invités à participer à ces diverses animations, espaces de rencontres et de convivialité.

Et tout au long de l'année, vous êtes aussi bien sûr conviés, petits et grands, à profiter des richesses de la médiathèque.

Rappelez-vous que la **médiathèque reste ouverte tout l'été**. Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août les **horaires d'été** reprennent (les mardis, mercredis, vendredis de 15h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00).

<http://www.abiblio.com/valdissoleopac/mediatheque@laroquebrussanne.fr>

Bien amicalement et à bientôt,

**Nicole Manera**



## ➤ L'emploi du feu

L'été approche, la chaleur et les risques d'incendie aussi!

Un petit rappel concernant les règles d'utilisation du feu, auxquelles on peut ajouter **quelques règles élémentaires de civisme: pour ne pas "enfumer" vos voisins, pensez à regrouper les végétaux à brûler et éviter de brûler tous les jours ainsi que le dimanche, pendant la "graden party" du voisin.**

**Vous pouvez aussi apporter vos végétaux à l'espace tri de La Roquebrussanne, ils seront recyclés.**

Il est formellement interdit de porter ou d'allumer un feu à l'intérieur, et à moins de 200 m des espaces sensibles, de fumer dans des espaces sensibles, sur leurs voies et leurs abords ou encore de jeter des objets en combustion sur ces mêmes voies et leurs abords.

Le non-respect de ces interdictions et les imprudences de certains sont la cause de 40 % des incendies de forêt.

Des périodes d'autorisation sont aménagées, selon l'arrêté préfectoral du 5 avril 2004 portant règlement permanent dans le département du VAR.

Cet arrêté précise 3 périodes: **ROUGE-ORANGE-VERTE.**

• **En période rouge: du 1<sup>er</sup> JUIN au 30 SEPTEMBRE** et tous les jours où le vent dépasse 40 km/h en périodes verte et orange, il est **INTERDIT DE FAIRE DU FEU** dans les bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que sur tous les terrains qui sont situés à moins de 200 m de ces formations.

• **En période orange: du 1<sup>er</sup> FEVRIER au 31 MARS**, les incinérations sont soumises à déclaration préalable en Mairie. Des formulaires de déclaration sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie et en téléchargement ci-dessous.

L'incération est autorisée sous réserve de respecter les mesures de sécurité suivantes:

- en absence de vent
- les foyers ne doivent pas être situés à l'aplomb des arbres
- les tas ne doivent pas dépasser 2 m de diamètre, 1 m de hauteur et doivent être entourés d'un bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 m minimum.
- être surveillée en permanence par des personnes en nombre suffisant (au minimum 2 personnes en cas de foyers multiples). Ces personnes doivent être équipées de moyens permettant d'assurer le contrôle du foyer à tout moment et ce jusqu'à son refroidissement total.
- procéder en fin d'opération à l'extinction totale des foyers uniquement par noyage
- s'assurer de l'extinction totale des foyers avant de quitter les lieux.

• **En période verte: du 1<sup>er</sup> OCTOBRE au 31 JANVIER et du 1<sup>er</sup> AVRIL au 31 MAI**

Les feux sont autorisés sans formalité administrative, mais sous réserve de respecter les mesures de sécurité identiques à celles de la période orange.

## RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Arrêté préfectoral du 5 avril 2004 (extrait)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, broussailles, sur les voies de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	INTERDIT							
		TOLÉRÉ			INTERDIT				
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AVANTIS D'BOIS	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, broussailles, sur les voies de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLÉRÉ			INTERDIT			
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES D'BOIS	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, broussailles, sur les voies de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou des petits végétaux sur pied	1/01	1/02	1/04	1/06	1/10	1/12	Les jours de vent de plus de 40 km/h
			31/01	31/03	31/05	30/09	31/12	INTERDIT	
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	Mêmes terrains	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						

- Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition
- Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur
- Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 135 € minimum (art. R 322-5 du code forestier)

**POSSIBLE\*** sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes :  
vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant

informations complémentaires et imprimés sur le site internet [www.cdig-var.org](http://www.cdig-var.org)

## SANCTIONS PÉNALES relatives à l'emploi du feu.

Le personnel assermenté des pouvoirs publics peut suspendre à tout moment l'emploi du feu lorsque les conditions de sécurité établies ne sont pas respectées. Les contrevenants aux conditions ci-dessus énumérées sont passibles des sanctions prévues dans l'article R322.5

## FEU DE FORET

### Précautions à prendre si un feu se déclare:

- Prévenez les pompiers (18 ou 112)
- Donnez votre nom et l'adresse précise du lieu de l'incendie, indiquez le meilleur itinéraire pour que les pompiers puissent y parvenir le plus vite. Précisez le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre.
- Alertez les habitants des alentours
- Ne vous approchez jamais d'une zone d'incendie

### Précaution à prendre en forêt:

- n'allumez jamais de feu
- ne jetez pas de cigarettes à terre et ne fumez pas
- ne laissez pas vos détritres ou produits inflammables.

Retrouvez toutes ces informations et les documents relatifs à l'emploi du feu à l'adresse suivante :

<http://www.laroquebrussanne.fr/municipalite/163-lemploi-du-feu.html>

## ➤ Comité Communal des Feux de Forêts

Des femmes des hommes au cœur de l'action sous l'autorité du Maire, des bénévoles unis par l'intérêt qu'ils portent à la protection de la forêt et de leur environnement.

Le comité de la Roquebrussanne : 9 femmes, 40 hommes

Leurs missions :

- sensibiliser la population locale aux problèmes des feux de forêts
- informer et conseiller les habitants et les élus sur le débroussaillage
- En saison estivale : - surveiller les sites par des patrouilles et vigies
- détecter les départs de feu et donner l'alerte
- informer et rassurer le public

L'aide à la lutte : - guidage des secours

- assistance logistique aux secours et à la population
- surveillance du périmètre incendié

Si vous êtes intéressé pour nous rejoindre, contactez son Président Délégué Local R.Lesou au : 06 29 83 73 79

Notre devise "agir aujourd'hui pour demain"



## ► Respectez votre environnement !

L'installation des containers enterrés aux abords du parking des Craux a permis de supprimer les containers de 600 litres disgracieux. Ils ont été dimensionnés pour répondre au besoin des habitants du village et permettre un ramassage hebdomadaire générant ainsi des économies substantielles. De plus, un container à verre a été ajouté afin de façon à faciliter l'opération de tri des déchets ménagers.

À l'usage on ne peut que constater que certaines personnes ne jouent pas le jeu :

- Le tri n'est pas correctement fait (voire pas du tout dans beaucoup de cas), en effet les containers dédiés aux ordures ménagères sont très vite pleins alors que le poids est anormalement bas. Ceci est dû à une grande proportion d'emballages présents dans les sacs, ce qui augmente considérablement le volume.

Pour cette raison, nous sommes dans l'obligation de procéder à deux ramassages par semaine, ce qui bien sûr double le prix de la collecte, augmentation qui sera directement répercutée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM) qui vous est demandée chaque année. De plus, le coût de traitement des emballages (cartonnettes, bouteilles plastique, est infiniment plus faible que celui des ordures ménagères (qui, par ailleurs ne fait qu'augmenter). Là encore, ce surcoût sera répercuté sur la TEOM.

- Des sacs sont déposés devant les containers, même si ceux-ci ne sont pas pleins, ce qui occasionne des nuisances visuelles et olfactives juste devant l'école primaire.

### Quel exemple pour nos enfants !

De plus, cela donne un travail supplémentaire à nos services techniques.

Les containers sont faits pour recevoir les sacs poubelle jusqu'à 80 litres, les bacs jaunes sont faits pour recevoir les emballages : les cartonnettes, les bouteilles plastiques, les boîtes de conserves... les gros cartons d'emballage doivent être amenés à l'espace tri qui se trouve sur notre commune et dont les horaires d'ouverture sont largement praticables. Il en est de même pour les appareils ménagers (appelés D3E) qui sont ensuite dépollués et recyclés occasionnant ainsi des économies et une diminution de la pollution.

*J'en appelle donc au civisme de tous, pour nos enfants, pour notre cadre de vie, pour notre village, pour notre planète et... pour notre portefeuille !*



## ► La Roquebrussanne : Ville Lauréate AGIR pour l'énergie

Cette année, la commune est devenue "commune lauréate" dans le programme A.G.I.R. (Action Globale Innovante pour la Région) pour l'énergie de la région PACA.

Le programme A.G.I.R. a été mis en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui souhaite lancer une dynamique permettant de faire face aux enjeux énergétiques immédiats en réduisant les conséquences pour les générations futures. Il permet d'aider, sous forme de subventions bonifiées, les communes retenues à réduire leur impact énergétique sur notre environnement.

Nous entrons donc dans la deuxième phase qui est une phase d'action : elle est la mise en œuvre des travaux décidés lors de la première phase. Cette phase dure 3 ans.

À l'issue, la commune devient "commune AGIR pour l'énergie", label reconnaissant la performance énergétique et l'exemplarité de la commune et gage d'un engagement fort pour la préservation de l'environnement.

Cet engagement permet aussi la réalisation d'économies substantielles sur les dépenses énergétiques de la commune.

Ce programme concerne 73 communes de la Région PACA et 11 communes du Var, sur le territoire du Pays de la Provence Verte, seules Correns (commune en Lauréate année 2) et La Roquebrussanne (commune lauréate année 1) ont été retenues dans le programme AGIR par la Région.

## ► Petit rappel

L'été arrive ! Il est grand temps de penser au débroussaillage ! Pour votre sécurité et celle de nous tous, il vous appartient de débroussailler vos parcelles boisées. La municipalité se charge du bord des chemins communaux mais c'est à vous d'élaguer les branches qui dépassent de votre propriété à l'aplomb de la route, sur une hauteur de 4 m de sorte à ce que les véhicules de protection incendie puissent passer.

En ce qui concerne l'eau, la nature a été généreuse cet hiver, mais ce n'est pas une raison pour la gaspiller, c'est toujours une ressource précieuse.

Il faut aussi penser à nettoyer et curer les ruisseaux qui se sont remis à couler abondamment ces temps-ci.

## ► Un peu de civisme

Les beaux jours sont là et notre jardin a besoin d'entretien : pelouse à tondre ainsi que les haies à couper ou un petit coin à retourner pour planter fleurs et légumes.

Tout cela peut occasionner des nuisances au voisinage soit par la taille-haie, la débroussailleuse, le motoculteur et la tondeuse.

Pour éviter disputes et ennuis inutiles et respecter la quiétude de chacun, il suffit de respecter l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002. Tous travaux occasionnant des bruits de voisinage ne peuvent être réalisés que :

Jours ouvrables :	de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Samedis :	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanches et Fériés :	de 10h00 à 12h00



# Les écoles

## Garderie "Les Griffons"

Au multi accueil "les Griffons" une équipe de professionnelles accueille vos enfants de 1 à 3 ans révolus. Nous disposons d'un lieu adapté situé à la sortie du village (derrière la maternelle), au fond d'un grand jardin.

Les heures d'ouverture de la structure sont les suivantes : Lundi 8h00/12h30 et 12h30/18h00 - Mardi 8h00/12h30 et 12h30/18h00  
Mercredi 8h30/12h30 - Jeudi 8h00/12h30 - Vendredi 8h00/12h30 et 12h30/17h30

Le repas n'est pas assuré. Les inscriptions pour la rentrée 2011 s'effectuent à partir du 2 mai 2011 au Multi accueil et sur rendez vous. Un dossier d'inscription vous sera remis. Cette première vie en collectivité amène en douceur votre enfant à l'entrée en école maternelle.

L'équipe des Griffons

## La journée de la Louverie du mardi 22 mars 2011



C'est l'entrée de la louverie (Clara.M).

Il y a Arnaud et Mathis : ils sont à l'entrée de la louverie (Lucille).



Tout le monde prenait le pique nique avec les loups (Elea).



C'est Titan, le loup noir. Il est sur sa tanière, il a un bâton devant lui. (Anaïs).



C'est SAPA, la maman de Titan (Clémence). Elle montre ses crocs (Maxence). Elle a les yeux brillants (Liana). On voit bien son museau (Simon). Elle a de grandes oreilles pointues (Liana).



La louve se léchait les babines (Clara.M).

La dame faisait faire des acrobaties au loup (Sasha). Elle donnait à manger aux loups (Clémence). C'est du fromage (Arnaud). Elle les dresse (Charlotte).



## ► Le Jardin d'Élie - Élu jardin citoyen

Le jardin d'Élie Alexis est situé à La Roquebrussanne, chemin des baumes (précision utile pour les roquiers qui ne le connaîtraient pas encore). C'est avec surprise et fierté que l'association de sauvegarde du jardin d'Élie a reçu le prix du jardin citoyen 2011 décerné par l'association des journalistes des jardins et de l'horticulture (AJJH) le 20 janvier dernier à Paris.

De nombreux médias nationaux et internationaux ont relaté cette information. Ce prix permet donc à La Roquebrussanne de rayonner par delà les frontières du Var, de faire connaître les richesses botaniques locales et de présenter la beauté du village et de son environnement.



### Pourquoi et comment le jardin d'Élie a été promu ?

Tout d'abord, ce prix fait suite à des visites tout à fait anonymes et ne répond à aucune demande de dossier, ni de participation à un concours. Il a été retenu parce qu'il est ouvert au public, qu'il présente de l'intérêt à chaque saison, et que l'association le gère en bon jardinier. Les journalistes du jury l'ont visité incognito, ils lui ont trouvé un intérêt botanique, philosophique et esthétique tout en éprouvant un grand bonheur à le parcourir.

Ce bonheur, nous sommes nombreux l'avoir ressenti et à le ressentir à chaque visite, tout d'abord les personnes qui ont eu la joie de connaître Élie, de partager quelques instants avec lui, et qui reviennent aux Rocailles, Jean-Laurent Felizia qui a tant travaillé à protéger l'œuvre d'Élie, les jardiniers qui ont entretenu et continuent d'entretenir ce lieu exceptionnel, les animateurs, tous les sympathisants, bénévoles et adhérents de l'association de sauvegarde du jardin d'Élie et enfin les visiteurs...

Ainsi, dimanche 1<sup>er</sup> mai vers 17h30 un visiteur arrive au jardin d'Élie sur un vélo chargé de sacs. Il s'agissait d'une jeune femme suisse partie de Genève et qui suivait à vélo un itinéraire pré-établi. Elle était architecte paysagiste et voulait visiter les jardins extra-ordinaires qui avaient été cités lors de sa formation et le jardin d'Élie en faisait partie !

L. CAMIER

## ► Inauguration de la Croix de Berard

La RSR (La Roque Se Raconte) organisait le dimanche 1<sup>er</sup> mai dernier l'inauguration et la bénédiction de la nouvelle Croix de Bérard. On retrouve dans les archives qu'une procession y était organisée chaque 1<sup>er</sup> dimanche de mai pour bénir le terroir et les troupeaux partant en transhumance (*Edépot27/73.GG45*).

- le 11/10/1723, où il est question de sommes versées "... pour la bénédiction du lac et la procession à la croix de Bérard..."

- le 03/02/1732 "... le maire doit se déplacer pour le choix des arbres... pour faire la croix de Bérard..."

Usée par les ans, cette croix n'existait plus. La RSR a décidé en 2009 de la remplacer au titre de la mise en valeur du patrimoine. Le site étant propriété du Conseil général, il a fallu attendre les autorisations nécessaires avant d'en ériger une nouvelle. Entre-temps, des anonymes en ont installé une nouée d'un lien de cuir. Ne souhaitant pas déranger cette installation, la nouvelle croix a été installée en contrebas.

Ce projet n'a pu aboutir que grâce à :

- l'autorisation du Conseil Général,
- la Mairie et ses services techniques,



- la générosité du menuisier du village,
- aux volontaires qui ont aidé à la monter sur l'oppidum et à l'installer dans les rochers.



- au Père Philippe qui a bien voulu monter tout en haut pour la bénir, ainsi qu'aux nombreux participants qui l'ont accompagné.

## ► Aide et service à domicile

L'association créée en 1989 à l'initiative des municipalités des cantons de La Roquebrussanne et du Beausset est le reflet de la volonté et de l'intérêt portés par ces communes au bien-être des personnes âgées, malades ou handicapées. L'association est soucieuse de la qualité de ses services. Elle travaille en étroite collaboration avec le C.C.A.S. Le siège de l'association est situé à Méounes, des permanences sont tenues dans chaque mairie partenaire, à savoir : Méounes, Rocbaron, La Roquebrussanne, Garéoult,

Néoules, Mazaugues, St Anastasie, Forcalqueiret, La Cadière, Evenos, Le Beausset et Signes. L'association est agréée qualité, ce qui permet d'intervenir auprès de personnes bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (A.P.A.). Les services de l'association donnent droit à une réduction d'impôt. Vous pouvez rencontrer M<sup>me</sup> Garcia le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois en mairie de la Roquebrussanne de 9h00 à 12h00, sinon vous pouvez nous joindre au: 0494339751 du lundi au vendredi.



## Beaucoup d'activités chez nos lutteurs

À partir de 4 ans pour les plus jeunes, jusqu'aux adultes, tout le monde a sa place, au Comité d'Animation Roquier, le club de lutte phare du Centre Var.

### Compétitions organisées par le CAR

La traditionnelle Coupe du Val d'Issole, disputée le 22 janvier à Rocbaron, a eu son succès habituel. Tous les principaux clubs de lutte de la Région PACA étaient là et les lutteurs des Alpes Maritimes, ont dominé les débats, tout comme ils le font, au niveau national, en minimes et cadets.

Les championnats de Provence Poussins et Benjamins, quant à eux, ont eu lieu à La Roquebrussanne, le 19 mars. Les deux clubs les plus actifs du Var, La Seyne et le CAR-Lutte, se sont partagé la plupart des places d'honneur.

### En Auvergne et à Nice.

Le 13 février, ce sont 14 lutteurs Roquiers qui ont effectué le déplacement à Aulnat, près de Clermont-Ferrand, pour participer au Trophée Leclanché. Cette importante compétition réunissait près de 300 lutteurs venus de toutes les régions de France. En l'absence des Niçois, les Varois ont dignement représenté la Région PACA puisque, sur un total de 25 clubs, le CAR se hisse à la cinquième place!

Le 16 avril, c'est à Nice à la coupe de l'Avenir, organisée par le Cavigal que les plus chevronnés de nos lutteurs ont participé. Bonne prestation, avec deux places de 1<sup>er</sup>: Nathan Groutsche et William Antompaoli, ainsi que deux places de 2<sup>e</sup>: Mathis Dailloux et Xavier Goedert.

### Stage de découverte de la lutte

Pendant 5 jours, lors des vacances de Pâques, une douzaine d'enfants, ont pu découvrir la lutte, grâce à une aide du CNDS. Ce stage était encadré par les frères Jean Christophe et Jean-François Angelini, dûment diplômés. D'autres activités sportives leur ont été proposées, comme l'athlétisme, le volley-ball, le rugby, etc. Mais il semble qu'ils préféreraient revenir vers la lutte qui était, pour eux une nouveauté. Plusieurs se sont d'ailleurs inscrits, depuis, au CAR-Lutte. À noter que le repas de midi leur était également offert.

### Tournoi de BEACH WRESTLING.

À l'initiative de l'entraîneur général du club, Jean-Luc Angelini, un tournoi de ce style (lutte de plage) va être organisé par le CAR sur les plages du Mourillon, les 4 et 5 juin 2011. Il s'agit d'une première en Région PACA, grâce à l'aide du Conseil Général du Var et de la Municipalité de Toulon, cette dernière mettant le terrain de beach à la disposition du club Roquier. Le samedi sera réservé aux enfants de 10 à 16 ans, tandis que dimanche verra évoluer les adultes. Il s'agit d'une compétition Open ouverte à tous, avec un règlement très simple.

À noter, qu'en lutte "il est interdit de faire mal", ce qui n'empêche pas des affrontements très disputés!

Pour tous renseignements, contacter le : 06 50 60 90 73  
ou beachwrestling2011@yahoo.fr

## Vélo Randonneur Cantonal – V.R.C

Nous avons derrière nous une très bonne année 2010, que ce soit pour la participation, que de l'augmentation du nombre d'adhérents (26 %) à l'école de jeunes du V.R.C.

Ceci étant surtout dû à l'esprit d'entraide des: monitrices, moniteurs, initiateurs, parents et bénévoles au club. Mais aussi à l'implication de tous: jeunes et leurs parents à côté des dirigeants.

Nous sommes à nouveau une association reconnue au niveau national tout en gardant des racines profondes. Voir: Trophées régionaux 2010. V.R.C. est classé 1<sup>er</sup> au Challenge de France, 10<sup>e</sup>. au Critérium National FFCT 2010 et 13<sup>e</sup> des < 330 écoles jeunes cyclos de France.

Une association qui bouge est une association qui vit, qui évolue. Simplement il faut le faire dans le bon sens. Encadrer les jeunes de temps en temps, ou plus selon les disponibilités lors des critères, ou autres devrait se généraliser.

Le projet d'une fléchette partant du Var (de Rocbaron et de La Seyne-sur-Mer) à vélo avec concentration de Pâques-en-Provence à Laudun (Gard) et d'un V.I.-Voyage Itinérant pour nos jeunes se concrétise du 22 au 27 avril 2011.



Les jeunes varois au critérium national 2010  
Les 1<sup>ers</sup> vétéristes récompensés

Nos jeunes varois du Canton de La ROQUEBRUSSANNE iront à la Semaine Jeunes cyclos à MOISSON (78) du 9 au 18 juillet 2011 pour un Critérium-Finale Nationale.

Pour terminer la saison; je vais citer Émile ZOLA: "Le Vélo c'est bon pour la Santé, rien ne développe l'esprit et l'intelligence comme les voyages". Profitez-en le plus possible.

A.BOOG, présidente du V.R.C.

## État civil

Le "Pichoun Roquier" ne peut annoncer que des événements transcrits sur les registres d'État civil ou sur demande expresse des familles.

### Ils nous ont quittés

le 18 février 2011 Jeannot TOSELLO

le 7 avril 2011 Eugène, André, Louis SUPERI

Les élus, les membres des associations et de la rédaction du Pichoun Roquier présentent leurs sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches

## "Lou Pichoun Roquier"

Revue municipale d'informations

Directeur de la publication :

**Monsieur le Maire**

Rédacteur en chef :

**Marinette NANO**

Conception et réalisation technique :

**Studio CARGO**

La Roquebrussanne

Dépôt légal en cours

Tirage : 1000 exemplaires

Les articles et photos des associations sont rédigés et utilisés sous leur seule responsabilité.



Imprimé sur papier recyclé et encres végétales

## Infos Utiles

### ► Mise en place de "Zones bleues"

Pour permettre le stationnement des habitants de La Roquebrussanne résidant en dehors du village et faciliter l'accès aux commerces des zones de stationnement non payants dites "Zones bleues" ont été instaurées aux emplacements suivants: rue Saint-Sébastien, entrée rue des Cloches, rue Georges Clémenceau, place des Marronniers, parking des "Craous", place Bagarry et pour terminer des emplacements le long de l'Issole côté parking. C'est environ une quarantaine de places mises à disposition. Des panneaux ont été installés depuis l'an dernier ainsi qu'un marquage au sol. La police municipale a papillonné les véhicules en stationnement sur ces zones afin d'informer les utilisateurs de cette prochaine entrée en vigueur. La phase de respect est maintenant activée et la police municipale procède à la verbalisation des contrevenants. Une première commande de disque de stationnement (1000) étant déjà épuisée, une nouvelle commande est en cours. Les disques seront à nouveau disponibles chez les commerçants et en Mairie. En attendant il est possible d'utiliser des disques de stationnement d'autres communes. Le respect de la "zone bleue" est un geste de civisme qui doit être respecté par tous au profit de tous et notamment des commerçants.

Merci de votre compréhension.

**Marinette Nano**

Conseillère municipale déléguée aux associations et aux festivités

### ► Le passage au tout numérique

**QUE FAUT IL SAVOIR?:** Si vous recevez que les chaînes TF1- FR2- FR3 – FR5-M6 vous recevez des chaînes émises en analogique? c'est le système qui disparaît le 4 juillet 2011 au soir.

Le système analogique est remplacé par le système numérique le 5 juillet 2011 au soir.

- votre antenne vous servira toujours. La différence c'est que vous allez retrouver TF1- FR2- FR3-FR5- M6 avec 13 chaînes supplémentaires. Ceci à condition que vous possédiez un écran plat équipé TNT ou un petit boîtier à côté de votre téléviseur qui va vous donner les 19 chaînes

**QUE FAIRE?:** Vous avez déjà 19 chaînes pas de modifications de votre installation mais réglage des chaînes à faire le 5 juillet 2011 au soir.

Vous n'avez pas encore les 19 chaînes il faut vous munir d'un décodeur TNT (si vous n'avez pas de téléviseur plat) que vous installerez à côté de votre téléviseur.

### ► Vacances Odelvar

L'Odelvar vous propose des vacances sur mesure, des séjours sportifs, linguistiques & culturels en France et à l'étranger adaptés à l'âge de vos enfants de 4 à 17 ans, il y en a pour tous les goûts... Rendez-vous dans les pages de notre catalogue été ou sur notre site [www.odelvar.fr](http://www.odelvar.fr)

Nous sommes à votre écoute/ réservation au : 04 94 925 985

### ► Nouveaux à La Roque

• **Aux Trésors de Flo :** Vêtements - Bijoux - Accessoires - Dépot vente  
6 rue Georges Clémenceau - Tél. : 06 09 45 10 16 ou 04 94 59 92 85

• **Concept'him :** Massages, modelages, soins, épilations pour hommes et soins esthétiques pour elle - Tél. : 06 64 46 79 23

• **Massage Ayurvédique et Cours de yoga particuliers :** Tél. : 06 86 72 83 47

### ► Info Postale

Afin de faciliter la distribution du courrier, la Poste demande un effort sur l'adressage des lettres et paquets. Celui-ci devra indiquer obligatoirement le nom du chemin, le numéro et le code postal du destinataire. Les habitations actuellement dénuées de numérotation se verront en attribuer un par le service de l'urbanisme. Les boîtes aux lettres doivent être placées le long de la voie communale.



Dans nos jardins...

